

# Job Etudiant



Rue Childéric 53  
B-7500 Tournai  
+32 (0)69 88 28 41  
[tournai.carrefouemploiformation@forem.be](mailto:tournai.carrefouemploiformation@forem.be)  
[www.leforem.be](http://www.leforem.be)



**Infor Jeunes**  
TOURNAI ASBL

Rue Saint-Martin, 4-6  
B-7500 Tournai  
+32 (0) 69 22 92 22  
[tournai@inforjeunes.be](mailto:tournai@inforjeunes.be)  
[www.inforjeunestournai.be](http://www.inforjeunestournai.be)





**Dernière mise à jour:  
Février 2011**

# **Pistes pour trouver UN JOB ETUDIANT**

## Table des matières :

|   |    |
|---|----|
| Mes droits, mes devoirs. Infos utiles ..... | 4  |
| Trouver un job étudiant .....               | 11 |
| Chercher des entreprises .....              | 13 |
| Postuler comme étudiant .....               | 15 |
| Exemple de CV .....                         | 17 |
| S'inscrire dans les agences d'interim.....  | 19 |
| Internet dans ma recherche de job .....     | 20 |



# **Mes droits, mes devoirs, ...**

## **Quelques infos utiles ...**

Les questions liées au travail étudiant sont complexes et variées, voici une réponse à quelques questions essentielles.

### **• Le travail étudiant : à partir de quel âge ?**

Je peux conclure un contrat d'occupation d'étudiant si je suis âgé de 15 ans et si j'ai suivi les 2 premières années de l'enseignement secondaire. Je dois être âgé de 16 ans si ce n'est pas le cas. Je dois être âgé de 18 ans pour travailler comme étudiant indépendant.

### **• Le travail étudiant : pour qui ?**

Je peux travailler sous contrat d'occupation d'étudiant si je suis un enseignement temps plein.

Si je suis étudiant à temps partiel, je peux travailler comme étudiant si je réponds à certaines conditions.

Par contre, si je ne suis que des cours du soir ou si j'exerce un contrat d'apprentissage, je ne peux pas exercer un job d'étudiant.

### **• Quelle rémunération pour mon job d'étudiant ?**

La rémunération que je perçois varie en fonction de mon âge et du secteur dans lequel je travaille. Elle est déterminée sur la base des conventions collectives du secteur d'activités dans lequel j'exerce un job.

A défaut de convention collective, je peux prétendre au barème minimum légal suivant si la durée d'occupation est d'un mois au moins (montants bruts au 01/12/2008) :

| Age    | %   | Salaire mensuel | Salaire horaire (38h/sem) |
|--------|-----|-----------------|---------------------------|
| 21 ans | 100 | 1 387,49 €      | 8,43 €                    |
| 20 ans | 94  | 1 304,24 €      | 7,92 €                    |
| 19 ans | 88  | 1 220,99 €      | 7,41 €                    |
| 18 ans | 82  | 1 137,74 €      | 6,91 €                    |
| 17 ans | 76  | 1 054,49 €      | 6,40 €                    |
| 16 ans | 70  | 971,24 €        | 5,90 €                    |

### • Qu'en est-il des allocations familiales ?

**Avant 18 ans :** Je conserve les allocations familiales sans condition jusqu'au 31 août de l'année civile au cours de laquelle j'atteins 18 ans.

**Plus de 18 ans :** Pendant l'année scolaire, je conserve le droit aux allocations familiales si j'ai moins de 25 ans, je suis régulièrement les cours et je travaille moins de 240 heures par trimestre. Que ce soit un contrat de travail étudiant, ordinaire ou indépendant.

Pendant les vacances d'été (juillet, août et septembre), je perçois les allocations familiales quel que soit le contrat (étudiant, ordinaire ou indépendant), sans limite d'heures et de revenus. Je dois cependant avoir eu droit aux allocations familiales durant le trimestre précédent (avril, mai et juin).

Exception : si je termine mes études et m'inscris comme demandeur d'emploi, je ne peux dépasser 240 heures par trimestre.

### • Combien de jours puis-je travailler comme étudiant?

Lorsque je suis engagé comme étudiant, l'employeur doit me déclarer à l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale) et payer des cotisations. Elles sont retirées directement du salaire. Cette retenue apparaît sur ma fiche de paie.

Dans certains cas, je peux bénéficier d'un taux ONSS réduit :

Durant les vacances d'été (juillet, août et septembre) :

Je peux travailler 23 jours sans que mon contrat soit soumis à l'ONSS, on me retirera juste une retenue de 2,5% de mon salaire. Pour l'employeur, la retenue sera de 5%.

Pendant l'année (du 1er janvier au 30 juin et du 1er octobre au 31 décembre) :

Je peux également travailler sous contrat d'étudiant non soumis à l'ONSS pendant 23 jours maximum, à des moments non obligatoires de présence à l'école. La retenue de cotisation sera alors de 4,5% pour l'étudiant et 8% pour l'employeur.

Dans d'autres cas, je peux bénéficier d'une dispense totale de l'ONSS :

Si je travaille dans le secteur socioculturel (moniteurs de plaines de jeux, de colonies de vacances, moniteurs sportifs ...) ou dans le secteur agricole et horticole (récolte de fruits, houblon, fraise, tabac, ...) pendant un maximum de 25 jours de travail durant l'année civile et ce, chez un ou plusieurs employeurs.

Les jours de dispense totale ONSS peuvent se cumuler avec les jours de dispense partielle.

• **Puis-je travailler plus de 23 jours pendant l'année ?**

Je peux bien entendu travailler plus de 23 jours durant l'année, mais je devrai payer 13,07% de cotisation pour l'ensemble de mes prestations et mon employeur de 33 à 39 %. Il ne s'agit alors plus d'un contrat d'étudiant.

• **Dois-je remplir une déclaration d'impôts ?**

**Oui**, mes revenus sont imposables distinctement des revenus de mes parents, même si j'ai moins de 18 ans. Si je ne reçois pas de déclaration avant le 1er juin, je dois la demander avant le 1er juin de l'année d'imposition auprès du Ministère des finances.

## • Comment rester à charge fiscalement ?

Travailler comme étudiant peut avoir des conséquences fiscales pour mes parents ou la personne chez qui je vis. Ainsi pour l'année 2011 (exercice d'imposition 2012), je reste fiscalement à charge si je vis sous le même toit au 01/01/2012 et si mes ressources ne dépassent pas certains montants :

2 890 € nets pour demeurer à charge de mes parents (mariés ou conjoints légaux); 4 170 € nets pour rester à charge d'un contribuable isolé ; 5 290 € nets si le jeune est atteint d'un handicap d'au moins 66% à charge d'un(e) isolé(e).

**Attention :** les premiers 2 410 € nets que je gagne dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant (uniquement), ne sont pas à prendre en considération et peuvent s'ajouter aux montants ci-dessus.

Si je perçois une pension alimentaire, je dois simplement prendre en considération dans mes revenus le montant de la pension qui va au-delà de 2 890 €.

## • Dois-je payer des impôts ?

Je dois payer des impôts si mes ressources perçues en 2011 (exercice d'imposition 2012) sont supérieures à 6.830 € nets.

## • Suis-je couvert par la mutuelle de mes parents ?

Si j'ai moins de 25 ans et que je suis toujours étudiant, je reste couvert par la mutuelle de mes parents (je suis considéré comme personne à charge).

Si je travaille durant l'année sous un contrat de travail donnant lieu au paiement de cotisation ONSS, mon employeur adresse à ma mutuelle (via la banque carrefour de la sécurité sociale), un bon de cotisation.

Si je travaille régulièrement et que ma rémunération est trop importante, je dois devenir titulaire de ma mutuelle et payer mes propres cotisations. Pour connaître le montant de rémunération au-delà duquel je deviens titulaire, je me renseigne auprès de ma mutuelle.

### • Job étudiant et fin d'études

Lorsque je termine mes études et m'inscris comme demandeur d'emploi, je débute mon stage d'attente. Durant le 3ème trimestre (vacances d'été), si je travaille sous contrat de travail étudiant (23 jours maximum, non soumis à l'ONSS), mon stage d'attente sera prolongé de la durée d'occupation.

Par contre, mon stage d'attente est diminué du nombre de jours (78 maximum), dans le cas où :

- je travaille sous contrat de travail « ordinaire » (cotisations sociales de 13,07%)
- j'ai travaillé sous contrat d'étudiant durant l'année scolaire (cotisations sociales réduites à 4,5%)

## • Des renseignements complémentaires



Je m'adresse soit à mon syndicat, soit au bureau régional de l'inspection du travail du Service Public Fédéral Emploi, Travail et concertation sociale. L'inspection du travail est à la disposition des étudiants et des employeurs pour toutes informations utiles, pour tous conseils et plaintes concernant le travail des étudiants.

En matière fiscale, je m'adresse au bureau du Ministère des finances.

Pour toutes questions relatives aux allocations familiales, je m'adresse soit à la caisse qui me verse les allocations, soit à l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS) ou à l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI).

Je peux également obtenir des renseignements complémentaires auprès du centre Infor Jeunes le plus proche.

|  |   |
|--|---|
| <b>Inspection du Travail</b><br>Rue des Sœurs Noires, 28<br>7500 Tournai<br>Tél : 069/22.36.51<br>Fax : 069/84 39 70                       | <b>Ministère des finances</b><br>(Service contrôle des personnes physiques)<br>Rue Frinoise, 33<br>7500 Tournai<br>Tél : 069 / 88 98 50 |
| <b>ONAFTS</b><br>Rue de Trève 70<br>1000 Bruxelles<br>Service médiation :<br>02/237 23 20<br>N° gratuit :<br>0800/94 434<br>www.onafsts.be | <b>INASTI</b><br>Place Jean Jacobs, 6<br>1000 Bruxelles<br>Tél : 02/546 42 11<br>Fax : 02/511 21 53<br>www.inasti.be                    |

## **Je veux trouver un job d'étudiant,...**

### **• Comment faire ?**

J'en parle autour de moi : parents, amis, voisins, ... Cela élargit mon horizon. Le bouche à oreille est un des moyens le plus efficace pour trouver du travail. Connaître quelqu'un qui travaille dans la société peut également constituer un atout.

J'envoie un cv ainsi qu'une lettre d'accompagnement dans les sociétés qui m'intéressent et / ou qui sont susceptibles d'engager des étudiants.

Je consulte les annonces dans la presse mais je reste quand même prudent face à celles-ci, surtout si elles proposent un emploi bien rémunéré et très facile.

Je m'inscris dans les agences intérimaires, la plupart d'entre elles recherchent des étudiants pour répondre à la demande de leurs clients.

Je vais sur Internet, certains sites spécialisés proposent des offres d'emploi.

Je contacte les services « Jeunesse » & « Affaires sociales » de ma commune. Ils engagent parfois pour des travaux administratifs ou l'animation d'enfants.

**Bref, je reste en éveil, curieux et attentif à toutes les possibilités !**

## • Quand postuler ?

Si je désire travailler durant la période estivale, c'est très tôt dans l'année que je dois postuler : dès janvier, la sélection se met en route.

A la veille des vacances, je n'hésite pas à relancer ma candidature. Un désistement est toujours possible. De plus, cela confirme ma disponibilité et ma motivation.

## • Quelles sociétés ? Quels métiers ?

Il n'y a pas de règles précises à ce sujet.

Je peux postuler auprès des grands magasins, dans les cafés et les restaurants, dans les sociétés qui ne ferment pas durant les congés d'été et qui doivent veiller au remplacement de leurs employés en vacances...

Je peux proposer mes services en tant que serveur, caissier, manutentionnaire, animateur, livreur, ... J'ai le choix ! Mais cela dépend parfois aussi des études que je poursuis. Par exemple, si je suis en formation d'infirmier, je peux postuler comme aide-soignant.

# Je cherche des entreprises,...

## Certains secteurs sont à privilégier

- Agriculture, sylviculture: travail saisonnier : vendange, cueillette de fruits, participation à la campagne betteravière, ...
- Industries: manutention, logistique, ouvrier de production, ...
- Commerces: caissier en grande surface, inventaire, magasinier, ...
- Hôtels et restaurants: serveur, barman, aide-cuisinier, plongeur, employé de fast-food, ...
- Postes et télécommunications: tri du courrier, promotion d'un opérateur de télécommunications, ...
- Services fournis aux entreprises: nettoyage industriel, hôtesse d'accueil, promotion publicitaire, ...
- Administration publique: engagement par certaines communes d'étudiants pour diverses tâches administratives ou d'entretien, d'animateurs culturels ou de loisirs, ...
- Santé et action sociale : aide-soignant en maison de repos, animateur pour centres aérés, ...
- Assainissement, voirie et gestion des déchets: travail dans les parcs à conteneurs, ...
- Activités récréatives, culturelles et sportives: différents postes dans les parcs d'attraction, maître-nageur, animateur culturel, guide, ...

Une documentation et des outils appropriés sont à ma disposition au Carrefour Emploi Formation

**Certaines périodes sont plus propices que d'autres...**

- Pour les vendanges et la cueillette des fruits, je postule en juin-juillet pour travailler en septembre.
- Pour les parcs d'attractions, je suis attentif dès février.
- Pour postuler comme animateur de plaines de jeux, je peux envoyer mon cv à partir des vacances de Pâques.
- Pour la grande distribution et les industries, c'est dès le mois de janvier que je postule en vue des vacances estivales.
- Pour la restauration et le tourisme, je peux présenter mes services dès le mois de mars.

**En tout cas, je fais preuve de bon sens et je n'attends pas la dernière minute !**

# Je veux postuler comme étudiant...

Les éléments clefs d'un bon CV :

- Mes coordonnées: J'indique également mon adresse e-mail si j'en possède une.
- La fonction pour laquelle je postule : exemple: « employée dans le secteur bancaire».
- Ma formation: que ce soit scolaire ou autres.
- Mes expériences professionnelles et extra-professionnelles : jobs d'étudiant, stages,...
- Mes connaissances diverses : langues, informatique, technique ...  
Exemples : Anglais : lecture et traduction de documents techniques ;  
Internet : création de pages web avec le logiciel Dreamweaver ;
- Mon profil ou mes atouts.
- Mes centres d'intérêt.

## La lettre de motivation

Les grands objectifs d'une lettre de motivation sont d'attirer l'attention et susciter l'intérêt.

Le contenu à développer

- l'introduction,
- l'argumentation,
- l'objectif visé : la proposition de rencontre,
- la conclusion suivie de la formule de politesse.

Je fais attention à sa présentation qui doit être soignée et aérée et surtout sans faute d'orthographe. Je n'oublie pas de la signer...

Qui peut m'aider ?

**Au Carrefour Emploi Formation**

(rue Childéric 53 à Tournai) : des conseillers peuvent m'aider pour la construction et la mise en page de mon cv ainsi que de ma lettre. J'y ai également la possibilité de les enregistrer et même de les imprimer gratuitement.

**A InforJeunes**, je peux travailler d'une façon autonome. Un ordinateur est mis à ma disposition mais pour l'impression une petite contribution me sera demandée.

## Quelques exemples de cartes de présentation et de cv...

**VENDEUSE BOULANGERIE PATISSERIE**



- Accueillante
- Souriante
- Contact aisé
- Tenue de la caisse et des comptes
- Connaissances en boulangerie et pâtisserie.

Juliette Brioché  
Rue du Palier 4  
4000 Liège  
☎: 0485/000.000  
Née le 12 mai 1963



**JOB  
ETUDIANT**

### JOB ÉTUDIANT

*Vous avez besoin d'un coup de main  
dans votre restaurant  
pendant les mois d'été ?*

*Contactez-moi au 0495 | 00.2233*

*Ce que je sais faire :*

- *Servir en salle*
- *Préparation des légumes et des plats simples*
- *Faire la vaisselle*
- *Accueillir les clients*
- *Entretenir le restaurant*

*Mes études :*

*5 années en hôtellerie à l'ITMA à Tournai*

LUC PARMENTIER  
RUE DE LA GARE 12  
7500 TOURNAI

Pierre TARTEMPION

## MECANICIEN AUTOMOBILE

A la recherche d'un job d'étudiant

Rue de la Liberté, 7 - 7500 Tournai

0475/26.26.26

Célibataire

Né le 10/10/1988

### Formation

1ère et 2ème année d'études « général »  
Athénée Campin à Tournai

3ème et 4ème année d'études techniques  
« Mécanique automobile »  
Institut Val d'Escaut à Tournai

### Compétences

Capable de :

- effectuer les vidanges moteur et boîte
- purger les circuits
- changer les pièces suivant consignes
- assurer les finitions d'étanchéité
- branchement de circuits électriques

### Profil

Très disponible au niveau des horaires  
Vigilant, courageux, motivé  
Bonne présentation

### Loisirs

Mécanique, Vélo, maquettisme

## **Je m'inscris dans les agences intérimaires...**

### **TEMPO-TEAM**

Rue de la Tête d'Or, 6  
7500 Tournai  
Tél : 069/88.11.80  
Fax : 069/21.63.89  
[www.tempo-team.be](http://www.tempo-team.be)

### **RANDSTAD**

Rue de la Tête d'OR, 7  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.06.43  
Fax : 069/22.60.17  
[www.randstad.be](http://www.randstad.be)

### **ADECCO**

Grand-place, 50  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.24.54  
Fax : 069/21.24.74  
[www.adecco.be](http://www.adecco.be)

### **ACTIEF**

Rue Tête d'Or, 16  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 76 55 50  
Fax : 069/76 55 51  
[www.actief.be](http://www.actief.be)

### **KONVERT**

Rue des Puits l'Eau, 16  
7500 Tournai  
Tél : 069/87.50.91  
[www.konvert.be](http://www.konvert.be)

### **TRACE**

Rue des Puits l'Eau,  
18-20  
7500 Tournai  
Tél : 069/25.33.40  
Fax : 069/25.33.41  
[www.tracegroup.be](http://www.tracegroup.be)

### **START PEOPLE**

Rue des Puits l'eau, 30  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.63.91  
Fax : 069/21.63.93  
[www.startpeople.be](http://www.startpeople.be)

### **AGO INTERIM**

Rue Royale 54  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 67 07 09  
[www.ago-interim.be](http://www.ago-interim.be)

### **UNIQUE**

Rue des Jardins, 6  
7500 Tournai  
Tél : 069/25.30.10  
Fax : 069/25.30.19  
[www.unique.be](http://www.unique.be)

### **ASAP INTERIM**

Rue du Curé Notre-  
Dame 15  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 59 05 05  
[www.asap.be](http://www.asap.be)

### **ACCENT**

Rue Royale 16  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 77 83 60  
Fax : 069/ 77 83 65  
[www.accent.be](http://www.accent.be)

### **LOSFELD CONSULT**

Résidence l'Île Verte  
Ch. de Lille 327/0.4.  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 66 69 00  
Fax : 069/ 44 57 47  
[www.losfeldconsult.be](http://www.losfeldconsult.be)

NOTE : Il existe des  
horaires spécifiques pour  
l'inscription dans les agences  
intérimaires. Se renseigner  
auprès de leurs services

Pour m'inscrire,  
je me munis de...

mon curriculum vitae  
ma carte SIS  
ma carte d'identité  
mon n° de compte bancaire

# J'utilise Internet dans ma recherche de jobs...

Des sites d'offres d'emploi...

|  |  |
|--|--|
| <a href="http://www.leforem.be">www.leforem.be</a>       | <a href="http://www.references.be">www.references.be</a> |
| <a href="http://www.monster.be">www.monster.be</a>       | <a href="http://www.stepstone.be">www.stepstone.be</a>   |
| <a href="http://www.arbajob.com">www.arbajob.com</a>     | <a href="http://www.student.be">www.student.be</a>       |
| <a href="http://www.jobstoday.be">www.jobstoday.be</a>   | <a href="http://www.vlanemploi.be">www.vlanemploi.be</a> |
| <a href="http://www.jobscareer.be">www.jobscareer.be</a> | <a href="http://www.monemploi.be">www.monemploi.be</a>   |

Lors de ma visite sur ces sites, j'effectue ma recherche de différentes manières.

Je recherche, par exemple, en sélectionnant le type de contrat.

J'utilise également des mots-clés. Je n'hésite pas à varier l'orthographe lors de ma recherche. Exemple « étudiant » - « etudiant » « étudiants » et « etudiants » ne donnent pas toujours les mêmes résultats.

## Des sites d'entreprises...

**Carrefour et contact GB :**

[www.hypercarrefour.be](http://www.hypercarrefour.be)

**Brico :**

[www.brico.be](http://www.brico.be)

**Delhaize :**

[www.jobs.delhaize.be](http://www.jobs.delhaize.be)

**Colruyt :**

[www.colruyt.be](http://www.colruyt.be)

**La poste :**

[www.post.be/site/fr/postgroup/jobs/index.html](http://www.post.be/site/fr/postgroup/jobs/index.html)

**Les Bastions :**

[www.lesbastions.com/commercant.html](http://www.lesbastions.com/commercant.html)

**Restaurant Lunch Garden :**

[www.lunchgarden.com/](http://www.lunchgarden.com/)

**Quick :**

[www.quick-restaurants.com](http://www.quick-restaurants.com)

**Mac Donalds :**

[www.mcdonalds.be](http://www.mcdonalds.be)

**Lutosa :**

[www.lutosa.be/FR/gestion\\_perso.html](http://www.lutosa.be/FR/gestion_perso.html)

## Des sites de parcs d'attractions...

**Plaine de jeux-centres de vacances :**

[www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

**Walibi Groupe à Wavre :**

[www.walibi.be](http://www.walibi.be)

**Plopsaland à La Panne - Plopsacoo à Coos**

**Plopsa Indoor à Hasselt :**

[www.plopsa.be](http://www.plopsa.be)

**Pairidaiza :**

[www.pairidaiza.eu](http://www.pairidaiza.eu) (anciennement Paradisio)

**Boudewijnpark à Brugge :**

[www.boudewijnpark.be](http://www.boudewijnpark.be)

**Et bien d'autres encore...**



# Infor Jeunes

## TOURNAI ASBL



Une réponse à toutes tes questions



KOT  
? S'EXPRIMER  
BOURSES  
VOYAGER  
JOB  
PROJETS  
@  
STAGES \*  
LOISIRS ?  
LOIS  
ENGAGEMENT

**Notre permanence est ouverte :**

**Lu, Ma, Je, Ve**  
de 11h à 13h et de 15h à 18h

**Mercredi**  
de 11h à 18h

**Samedi**  
de 10h à 12h



**Prenez la bonne direction pour  
votre avenir et franchissez le pas  
du Carrefour Emploi Formation de  
Tournai !**

**Heures d'ouverture**

Lundi : 8h30 – 12h00 et 13h30 - 16h00

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h00

Jeudi : 8h30 - 16h00



**Rue Childéric 53**  
**B-7500 Tournai**  
**+32 (0)69 88 28 41**  
**[tournai.carrefouemploi@forem.be](mailto:tournai.carrefouemploi@forem.be)**  
**[www.leforem.be](http://www.leforem.be)**



**Infor Jeunes**  
**TOURNAI ASBL**

**Rue Saint-Martin, 4-6**  
**B-7500 Tournai**  
**+32 (0) 69 22 92 22**  
**[tournai@inforjeunes.be](mailto:tournai@inforjeunes.be)**  
**[www.inforjeunestournai.be](http://www.inforjeunestournai.be)**  
**[www.lindic.be](http://www.lindic.be)**

Editeur responsable : Infor Jeunes Tournai asbl et Carrefour Emploi Formation

